PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 21 février 2017.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 17 février 2017.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Geneviève CASTEX, Jocelyn CIMBER, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. REPRISE DE LA CONCESSION N° 206 (1/2017)

La concession n° 206 a été accordée le 03 janvier 1985 pour une durée de 30 années à Monsieur Joseph SEGUELA, sur l'emplacement n° A-4-0078 du cimetière communal.

Malgré les affichages effectués sur le site, personne ne s'est présenté afin de renouveler le contrat de cette concession.

Deux années s'étant écoulées depuis la fin du contrat de concession, fixée au 2 Janvier 2015, Monsieur le maire propose de délibérer afin d'autoriser la reprise au nom de la commune de la concession n°206.

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément à l'article R 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à la reprise de la concession portant le n°206, emplacement A-4-0078.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc

PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

II. ACQUISITIONS FONCIERES SUITE A LA REDEFINITION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DU LANOT (2/2017)

Monsieur le maire indique qu'il convient de procéder à la redéfinition de l'emprise du chemin communal du Lanot envahi par le taillis.

Pour cela le plan de division réalisé par un géomètre met en évidence les acquisitions qu'il convient de réaliser : parcelles A 304 partie b, A 304 partie c, A 304 partie d, A 81 partie o, A 361 partie q, A 362 partie s, A 73 partie u, A 365 partie w, A 369 partie y.

Ces acquisitions se feront à l'euro symbolique. Tous les propriétaires sont d'accord sauf Madame JOURDA représenté par un tuteur. Son avocat doit venir sur site afin de faire l'état des lieux de la redéfinition de l'emprise. Martine GIULIANI demande pourquoi la commune doit procéder à l'acquisition de terrain puisque le chemin communal est redéfini à son emplacement d'origine. Monsieur GASQUET indique que la couche de roulement sera plus large et que des fossés ont été prévus de chaque côté de part et d'autre de la chaussée.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur des parties des parcelles ci-dessus à l'euro symbolique et d'autoriser Monsieur le Maire (ou sa représentante Madame Andrée CARDONA (1ère adjointe)) à signer tout document relatif à cette affaire.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

III. ACTUALISATION LOYER INSTITUT DE BEAUTE (3/2017)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial hébergeant l'institut de beauté prévoit la révision du loyer au 1er mars de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3ème trimestre 2016 qui s'élève à 108.56.

De 300 € par mois, le loyer du local commercial hébergeant l'institut de beauté est passé à 300.50 € pour la période du 01 mars 2017 au 28 février 2018.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IV. ACTUALISATION LOYER AGENCE IMMOBILIERE (4/2017)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial hébergeant l'agence immobilière prévoit la révision du loyer au 1er mars de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3ème trimestre 2016 qui s'élève à 108.56.

De 300 € par mois, le loyer du local commercial hébergeant l'agence immobilière est passé à 300.50 € pour la période du 01 mars 2017 au 28 février 2018.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

V. ACTUALISATION LOYER BOUCHERIE (5/2017)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local boucherie prévoit la révision du loyer au 1er avril de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice moyen du coût de la construction du 3ème trimestre 2016 qui s'élève à 1 627.25.

De 450.91 € par mois, le loyer du local boucherie est passé à 453 € pour la période du 01 avril 2017 au 31 mars 2018.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VI. P. L. U. I. : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (6/2017)

La loi ALUR prévoit le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à tous les EPCI en modifiant au Code Général des Collectivités Territoriales la définition de la compétence « aménagement de l'espace ».

Ce transfert est effectif trois ans après la date de promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017.

Toutefois, la loi a prévu une « renonciation locale » afin que les communes qui le souhaitent puissent conserver la compétence « PLU ». En effet, les conseils municipaux peuvent délibérer dans les trois mois précédant ce transfert pour faire connaître leur désaccord. Si 25 % des communes représentant 20 % de la population délibèrent ainsi, le transfert de compétence ne se fait pas.

Arrivée de Frédéric MERLY à 20h52.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition afin de pouvoir conserver la compétence P.L.U.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VII. SAGE SAUDRUNE ARIEGE GARONNE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 (7/2017)

Monsieur le maire indique au conseil municipal que par délibération du 12/12/2016, le SIVOM de la Saudrune a délibéré et approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Monsieur le Maire donne lecture du dit rapport : en 2017 le prix de l'eau assaini baissera. Pour une famille de 4 personnes le prix de l'eau assaini est de 1.96 €/m3.

Monsieur le maire indique la possible fusion entre les syndicats exerçant de manière individuelle la compétence eau potable et assainissement.

Barbara TROUGNAC indique que le site du Syndicat des Eaux est très éclairé la nuit, peut être pour des raisons de sécurité mais elle trouve que cela est démesuré.

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015 établi par le SIVOM de la Saudrune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

VIII. SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS STRUCTURANTS 2017 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN (8/2017)

Lors de la commission ressources qui s'est tenue le 13 janvier 2015 à l'Hôtel communautaire, les fonds de concours structurants ont été évoqués. C'est dans le cadre de sa politique de solidarité intercommunale et de soutien aux aménagements structurants que la Communauté d'Agglomération du Muretain a mis en place un mécanisme de fonds de concours à destination de ses communes membres pour la réalisation de projets dont le rayonnement valorise l'ensemble du territoire de la CAM.

Afin de pouvoir solliciter ces fonds de concours structurants, les travaux devront être achevés.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de présenter le dossier suivant :

- Sécurisation de la route de Beaufort (chemin piétonnier).

Vu la proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les fonds de concours structurants pour le dossier ci-dessus énoncé.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine

MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

IX. DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON CIVILE ET ASSOCIATIVE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE (C.R.U.) – ANNEE 2017 (9/2017)

Monsieur le maire rappelle que la commune va entreprendre des travaux de rénovation thermique de la maison civile et associative. Il présente les devis des entreprises suivantes :

- Eurl MARTINS PAULO : 23 105.00 €
- IJL ELéc: 11 707.11 € HT
- Fenêtrier VEKA : 42 466.88 € HT
- Entreprise FRARESSO : 13 964.11 € HT
- Entreprise DUFFAUT : 5 280.00 € HT

Le montant global s'élève à 96 523.11€ HT soit 115 827.72 € TTC.

Monsieur le maire propose de solliciter le CRU 2017 afin d'aider la commune dans le financement de ces travaux.

Loïc MAHE demande s'il a été prévu des prises réseaux : il serait judicieux d'en prévoir 1 à 2 par pièce. D'autre part il indique qu'il faudra prévenir les associations qui exercent leurs activités dans le bâtiment. Monsieur le maire indique que l'association culturelle a libéré les locaux et ne pratique désormais plus le tir à l'arc au stade.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de programmer les travaux de rénovation thermique de la maison civile et associative en 2017, et de solliciter une subvention au Conseil Régional au titre du contrat régional unique.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

X. CONTRAT DE TERRITOIRE PROGRAMMATION 2017 : TRAVAUX DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE (PRIORITE N°1) ET MISE EN ACCESSIBILITE ET ISOLATION THERMIQUE DU BATIMENT SIS 1 RUE JEAN JAURES (PRIORITE N°2) (10/2017)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les dossiers afférent aux travaux de sécurisation du groupe scolaire et d'accessibilité et d'isolation du bâtiment sis 1 rue Jean Jaurès. Il présente les devis des entreprises sollicitées pour ces opérations :

- **1 : sécurisation du groupe scolaire** :
- création d'un sas à l'ALAE. SOCIETE TOULOUSAINE DE MIROITERIE : 10 690.57 €
- Pose de borne à l'extérieur du groupe scolaire EURL MARTINS PAULO : 5 800.00 € HT
- Installation de grille de barreaudage aux fenêtres SARL DUFFAUT : 3 780.00 € HT
- Installation d'un interphone SAINT LYS ELECTRICITE : 1 025.00 € HT
- Installation d'une alarme anti intrusion nuit dans la nouvelle aile du groupe scolaire + caméras de surveillance à l'intérieur du bâtiment + alarme jour spécifique attentat DAS –M : 4 832.50 € HT

Le montant global s'élève à 26 128.07 € HT soit 31 353.68 € TTC.

- **2 : accessibilité et isolation du bâtiment sis 1 rue Jean Jaurès :**
- rampe accès handicapé : EURL MARTINS PAULO : 4 553.37 € HT
- changement vitrage : SAS RIEUMES VERANDA : 7300.00 € HT

Le montant global s'élève à 11 853.37 € HT soit 14 224.04 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les opérations ci-dessus énoncées et de demander une inscription auprès du Conseil Départemental au titre de la programmation 2017 du contrat de territoire suivant la priorisation ci-dessus énoncée.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XI. FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2017 (F.I.P.D.) : TRAVAUX DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE (11/2017)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le dossier afférent aux travaux de sécurisation du groupe scolaire. Il présente les devis des entreprises sollicitées pour cette opération :

- création d'un sas à l'ALAE. SOCIETE TOULOUSAINE DE MIROITERIE : 10 690.57 €
- Pose de borne à l'extérieur du groupe scolaire EURL MARTINS PAULO : 5 800.00 € HT
- Installation de grille de barreaudage aux fenêtres SARL DUFFAUT : 3 780.00 € HT
- Installation d'un interphone SAINT LYS ELECTRICITE : 1 025.00 € HT
- Installation d'une alarme anti intrusion nuit dans la nouvelle aile du groupe scolaire + caméras de surveillance à l'intérieur du bâtiment + alarme jour spécifique attentat DAS –M : 4 832.50 € HT

Le montant global s'élève à 26 128.07 € HT soit 31 353.68 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'opération ci-dessus énoncée et de demander une inscription en subvention auprès du F.I.P.D. au titre de la programmation 2017.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XII. BAIL COMMERCIAL 6 RUE JEAN JAURES (12/2017)

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la société JUNIOR FACADE a sollicité la commune afin d'installer son siège social dans les locaux situés 6 F Grand'Place.

Quelques travaux de rafraichissement doivent être envisagés avant occupation de l'immeuble. Le bail est consenti pour une durée de 3/6/9 ans moyennant un loyer mensuel de 400.00 € révisable annuellement.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter de louer le local situé 6 F Grand'Place à la société JUNIOR FACADE pour un montant de 400.00 €, révisable annuellement.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre

SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XIII. REPRESENTATION DE MONSIEUR LE MAIRE PAR MADAME ANDREE CARDONA LORS D'ACTIONS EN JUSTICE (13/2017)

Monsieur le maire indique qu'en cas d'empêchement de sa part, il souhaite désigner Madame Andrée CARDONA, première adjointe afin de le représenter au nom de la commune dans les actions en justice.

Sur proposition de Monsieur le maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Andrée CARDONA, première adjointe, à représenter Monsieur le Maire en cas d'empêchement de sa part lors d'actions en justice ; cette délégation de fonction sera matérialisée par arrêté.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
CAZAUX	Virginie
GIULIANI	Martine
MAHE	Loïc
MERLY	Frédéric
PACHECO	Jérôme
PAVAN	Jean-Pierre
SUD	Annie
TROUGNAC	Barbara

XIV. QUESTIONS DIVERSES

1 – Expropriation de Monsieur MARTY : Monsieur Michel MARTY est décédé. Il convient de se renseigner sur la faisabilité de poursuivre la procédure. Loïc MAHE demande comment accède-t-on à cette zone. Monsieur GASQUET indique que l'accès se fera depuis la route de Beaufort. Les architectes du CAUE seront consultés afin de prévoir l'implantation d'une salle multifonctions car la salle des fêtes est trop petite ; il faudra y intégrer la voirie et les emplacements de stationnement. Martine GIULIANI demande si le bureau d'étude est choisi, d'autre part elle souhaite savoir si le projet de la médiathèque avance. Monsieur GASQUET indique que le CAUE propose à titre gracieux les études d'aménagements architecturaux et explique que le projet de la médiathèque est en suspens.

2 – Elections : les dates des élections présidentielles sont les fixées les 23 avril et 07 mai, les législatives les 11 et 18 juin.

3 – Vide grenier : il aura lieu le 25 juin. La kermesse se déroulera le 30 juin. La fête du foyer rural les 1er et 2 juillet.

4 – Projet de lotissement communal : nous sommes en attente du devis afin de déterminer s'il y aura ou non construction ou simple vente par lot. Le P.L.U. actuel impose un recul de 5 mètres des constructions par rapport à la voie ce qui engendre une perte de place.

5 – Aménagement derrière le château : il y a un projet immobilier mais le permis de lotir a été refusé deux fois à cause du classement du château.

6 – Castelcaillou : le zoo de Plaisance a acheté une partie du domaine de Castelcaillou, l'autre partie serait également achetée.

7 – Eau potable : la tuyauterie est actuellement changée au château d'eau engendrant des problèmes de pressions temporaires. De manière générale il y a des problèmes récurrents de pressions d'eau sur la commune. Il a été demandé par le SIECT la fermeture de zones à la construction sur la commune. Il a été réclamé l'installation d'un surpresseur mais le syndicat refuse cette proposition. D'autre part il y a un contentieux en cours avec le SIECT au sujet du paiement d'une facture. Loïc MAHE demande si nous ne pouvons pas changer de syndicat. Monsieur le Maire indique que cela est envisageable. Les administrés peuvent aussi faire pression.

8 – Antenne relais : l'entreprise FREE désire implanter une antenne relais sur le territoire de la commune.

9 – Chemin de randonnée : Loïc MAHE indique qu'il n'y actuellement aucune solution pour la réalisation du fléchage à moins de peindre les panneaux ou de faire appel à une entreprise pour la gravure. Il est suggéré de se rapprocher de centre de formation apprentis afin de voir si ce projet peut les intéresser.

10 – Projet immobilier Prises de Derrières : va se créer un lotissement de 38 maisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
MERLY	Frédéric	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	